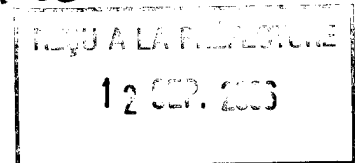


Service instructeur
Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

N° 6^e/94-06



**SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
(REPARTITION DE CREDITS) - C031**

Résumé : *Le présent rapport propose l'attribution de crédits de fonctionnement à l'association ENJEU NATURE, en conformité avec l'enveloppe globale « Education à l'Environnement » fixée lors du BP en date du 9 décembre 2005, ainsi que le versement d'une cotisation à l'association ARIENA.*

Les trois premières séries de demandes ont été présentées en Commission Permanente en février, avril et juin 2006.

Le présent rapport est relatif à deux demandes complémentaires :

- Association ENJEU-NATURE : cette association nouvellement créée sollicite le département pour la première fois. Elle organise la reprise des activités pédagogiques de l'association Jeunes Pour la Nature (JPN), liquidée au cours du premier semestre. Le programme d'animations scolaires et grand public est en cours de finalisation et de nombreuses réservations (écoles et communautés de communes) sont déjà enregistrées.

La subvention de démarrage proposée est de 21.000 € qui se décomposent comme suit :

- Actions d'animation = 13.000 €, soit l'équivalent de la somme initialement réservée à l'ancienne association JPN, ramenée au prorata des mois d'animations résiduels de l'année 2006. Les services effectueront une évaluation détaillée des actions en fin d'année afin de proposer un partenariat sous convention pour les exercices à venir ;
- Fonctionnement des clubs nature = 8.000 €, soit l'équivalent de l'aide traditionnellement versée pour ces actions. Cette aide est relative au fonctionnement des clubs nature de Namsheim, Guebwiller et Hirtzfelden qui ont poursuivi leur activité malgré les modifications associatives.

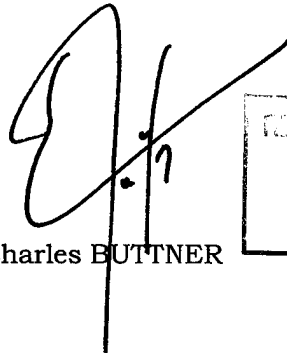
Par ailleurs, l'association a sollicité la mise à disposition des maisons éclusières n°49 et 50 (Hirtzfelden), cette demande est actuellement à l'étude à la DOF.

- Association ARIENA : la subvention de fonctionnement générale et la convention correspondante ont été approuvées en février 2006. Le présent rapport est relatif au versement de la cotisation annuelle, d'un montant de 40 €, pour l'exercice 2006.

Cette proposition d'attribution de subvention a été préparée conformément aux crédits inscrits dans le cadre du BP 2006 et sera prélevée sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement.

La cotisation sera prélevée au chapitre 11/6281-738 (enveloppe 81965).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

RECUS A LA PRESIDENCE
12 SEP. 2006

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 08 SEPTEMBRE
2006

Programme régional d'éducation à l'environnement (F)
PROGRAMME 2006

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PEE03742	ENJEU NATURE - LAZENEC HERVE - GUEBWILLER ENJEU NATURE Fonctionnement 2006	21 000,00
Total		21 000,00